

Réforme du collège et Pacte, regroupons les pièces du puzzle pour mieux comprendre les objectifs de Macron et de son serviteur.

<u>Les annonces sur le collège</u>	<u>Les annonces sur le Pacte</u>
<p>1. <u>Les annonces : 2 nouveautés pour tous les élèves de Sixième, même celles et ceux de SEGPA.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - « une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques afin de remédier à leurs difficultés, d'accompagner les progressions de chacun et de cultiver leur excellence » financée par <u>la disparition de la Technologie en 6^e.</u> = faire une heure par semaine de l'un ou de l'autre voire une demi-heure de l'un et de l'autre ou une heure quinzaine pour chacune des deux matières. → <i>Cette heure ne remplace pas l'A.P.</i> - « d'un accompagnement aux devoirs, par le dispositif Devoirs faits, afin de développer davantage leur autonomie et de réduire les inégalités devant les apprentissages ». Rappel → le dispositif Devoirs faits n'est pas une heure de soutien scolaire, il ne peut donc pas réduire les inégalités d'apprentissage. <p><u>Question : comment ces nouvelles modalités d'enseignement vont-elles s'organiser dès juin pour la rentrée?</u> = prérogative du chef d'établissement, après consultation du conseil pédagogique et sans vote au Conseil d'administration.</p> <p>2. <u>La mise en pratique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour l'heure de soutien ou d'approfondissement en Français ou en Mathématiques :</u> <p><u>L'organisation</u> = elle est « obligatoirement » en interclasse (« entre plusieurs ou toutes les classes de 6^e du collège »). → <u>Conséquences</u> :</p>	<p>en « <u>mission complémentaire de remplacement</u> » :</p> <p><u>Le contexte :</u> = elles sont au service d'un affichage politique présidentiel.</p> <p>En effet, le pacte doit d'abord servir la parole présidentielle en assurant un taux de remplacement meilleur... mais pas forcément un meilleur remplacement des collègues absent.es.</p> <p>= elles sont à lier aux suppressions de postes voulues par le Président et pilier de la feuille de route du Ministre.</p> <p>Le problème des remplacements n'est pas le fait des enseignant.es déjà surchargé.es de travail mais du gouvernement qui ne recrute pas assez de TZR. Rappel → la DEPP avance plus de 43 heures de travail hebdomadaires) → <i>Le pacte doit donc servir à compenser les remplaçant.es titulaires qui ne sont pas recruté.es ou qui sont supprimé.es depuis des années.</i></p> <p>= les remplacements de courte durée existent déjà et reposent sur le volontariat.</p> <p>Les remplacements ponctuels (dits de Robien) existent depuis le décret du 26 août 2005. Ils n'ont pas eu un grand succès depuis et encore moins avec les deux heures supplémentaires imposées (décret du 11 avril 2019). → <i>Il ne s'agit donc pas de l'exercice de « missions nouvelles » comme l'écrit notre ministre, ni d'une « revalorisation » mais d'un travail supplémentaire pour des enseignant.es épuisé.es.</i></p>

- ◆ Cela va créer de **nouvelles contraintes sur les emplois du temps** car cette heure devra être en barrette pour toutes les Sixième d'un collège.
- ◆ Elle sera placée **en fin de journée ou le mercredi** s'il y a des professeurs des écoles concernés.

Les compositions des groupes = elles sont révisées au moins à chaque trimestre selon les besoins des élèves.

- ◆ **Le soutien** est assuré par les professeurs de français, de mathématiques et des professeurs des écoles (avec des élèves en effectifs plus réduits).

→ Les professeurs des écoles sont donc présentés comme des experts de la difficulté scolaire alors qu'ils ne seront pas des RASED.

- ◆ **L'approfondissement** est « principalement » assuré par les professeurs de français et de mathématiques mais peut l'être par d'autres aussi pour travailler des « compétences en français et en mathématiques ».

→ Cette possibilité sous-tend de fait une polyvalence.

→ **Conséquence** = c'est une nouvelle façon d'installer progressivement l'École du socle car le soutien des professeurs des écoles est leur « mission pacte » prioritaire.

1^{ère} précision = il faut constituer les premiers groupes d'élèves en fin d'année scolaire dans le cadre du conseil école-collège.

Les groupes seront recomposés en fonction des résultats des élèves après les conseils de classe.

Questions :

- ◆ **Quid des collègues passés au semestre ?**
- ◆ **Des heures de concertation entre collègues (dont les professeurs des écoles) sont prévues ? Combien ? Quand ? Seront-elles payées et si oui avec quelle enveloppe budgétaire seront-elles rémunérées ?**

2^e précision = il faut identifier pour chaque élève les connaissances et les compétences qui doivent être renforcées.

- ◆ **Pour le soutien** → il s'agit de travailler des compétences-clés de manière procédurière, de les faire se réappropriier des notions précises et de « consolider » leur « estime de soi ».

L'organisation → le nombre d'heures de chacune de ces missions serait différencié.

- 18 heures pour les missions dites « prioritaires » de remplacement.

Pap Ndiaye a même évoqué la possibilité d'une demi-mission de remplacement à 9 heures.

- 24 heures pour les autres missions dites « non-prioritaires » comme « Devoirs faits », les stages de réussite pendant les vacances scolaires, la coordination et la mise en œuvre des projets dits innovants notamment dans le cadre du Conseil National de la Refondation, l'accompagnement renforcé des élèves handicapé.es (professeur.e référent.e notamment), la coordination du dispositif de découverte des métiers de la Cinquième à la Troisième (prise en charge des élèves par niveau, coordination et animation du dispositif et lien avec les entreprises).

→ Pour les missions à 24 heures, cela correspondrait à 52 euros bruts de l'heure.

→ Les chefs d'établissement devraient disposer d'un logiciel pour voir chaque jour quel.les enseignant.es sont disponibles pour remplacer un.e collègue absent.e.

De nombreuses questions essentielles se posent et font douter de la faisabilité des remplacements au pied levé :

- ◆ Sera-t-il possible d'être envoyé.e dans l'heure ou dans la demi-journée faire un remplacement ? Un.e professeur.e peut-il remplacer les jours où elle.il n'a pas cours ?

◆ Si oui, elle.il devrait alors se rendre dans son établissement pour faire une heure de remplacement... un beau bilan carbone et davantage de fatigue en perspective.

◆ Qui choisira ce temps de remplacement, le chef d'établissement ou le collègue ayant signé le pacte ?

◆ Un.e professeur.e pourra-t-elle.il faire un remplacement dans une classe qu'elle.il n'a pas ? Si oui, cela demanderait de savoir à l'avance où en est la.le collègue, d'avoir soi-même préparé cette leçon-là puis de faire un retour au collègue

◆ Pour l'approfondissement → il faut « travailler autrement » les compétences de français et de mathématiques mais pas de commencer le programme de Cinquième. Les exemples donnés concernent la résolution de problèmes, les écritures longues et les lectures plus complexes.
→ **Conséquence** = cela ne pourra finalement qu'aggraver les inégalités scolaires et la gestion de l'hétérogénéité dans les classes avec les bons élèves qui iront plus loin encore que les autres.

- Pour Devoirs faits obligatoires en Sixième :

Le volume horaire et les modalités d'organisation sont déterminés par le chef d'établissement « en priorisant le recours au personnel enseignant ».

→ *Il est bien obligé car ce sont les seuls à pouvoir signer le pacte.*

Question = Comment seraient rémunérés les AED qui voudraient faire Devoirs faits ?

1^{ère} précision = le chef d'établissement va être tributaire du nombre de « missions pacte » (alloués selon les spécificités des établissements) qu'il aura reçu de la DSDEN et du nombre de collègues les ayant signées. On ne part pas des besoins des élèves.

→ **Conséquences**

◆ Cela va renforcer les inégalités entre les établissements qui ne proposeront pas le même nombre d'heures de Devoirs faits à leurs élèves. Un livret Devoirs faits Sixième doit paraître sur Eduscol tout comme des descriptifs de session de soutien et d'approfondissement.

◆ Ce dispositif entre désormais dans le cadre du pacte pour des missions de 24 heures → *Il n'y a pas besoin de signer de contrat individuel pour le faire actuellement.*

3. La découverte des métiers dès la 5^e :

Elle génère une demi-journée hebdomadaire soit de 54 à 108 heures par an prises sur des temps d'enseignement.

→ **Conséquences** :

- elle s'accompagne un détournement du programme de technologie.
- elle génère des interventions sur le temps des autres disciplines (stages, forums des métiers,

pour qu'elle puisse reprendre la suite de la leçon.

Que devient notre métier ?

- **Quelle est « l'efficacité pédagogique » de faire un cours à une classe que l'on n'a jamais vue, dont on ignore le fonctionnement et le niveau.** Il s'agira alors uniquement de faire de la garderie.

- **Comment, comme conceptrices et concepteurs de notre métier, continuer à mettre en œuvre des stratégies pédagogiques au service de toutes et tous les élèves quand on nous demande seulement de travailler plus ?**

Alors que nous sommes épuisés par les classes surchargées, par l'augmentation permanente de notre charge de travail et par les deux heures supplémentaires obligatoires, qui va pouvoir assurer 18 heures (une unité pacte remplacement), 48 heures (deux unités pacte hors remplacement) ou 72 heures (trois unités hors remplacement) en plus sans risquer l'épuisement professionnel ?

Sachant bien évidemment que ces heures ne prennent pas en compte le temps préparation et de coordination inhérent à leur réalisation.

Le Pacte est un outil de plus de management qui renforce les pouvoirs du chef d'établissement !

Comme pour les IMP, **c'est la.le chef.fe d'établissement qui répartira la dotation de missions complémentaires qu'elle aura reçues en devant privilégier les remplacements de courte durée.**

Comment la.le Chef.fe d'établissement va s'y prendre dans les semaines à venir pour mettre en œuvre ce Pacte ?

Elle.il aura dû avant **estimer les besoins** en « unités pacte » notamment la quantification des heures nécessaires pour les remplacements et Devoirs faits en collège puis des missions « pacte » qui devront être inscrites dans le projet d'établissement.

interventions d'associations, visites de lycées professionnels,...)

→ inadaptée à la maturité des élèves de ce niveau de classe, elle permettra surtout une pré-orientation des élèves des milieux populaires.

4. Mise en garde !

- **Le dispositif « Devoirs Faits » est un moyen d'imposer le Pacte :** « Devoirs faits » est une mission secondaire intégrée au Pacte.

- **Les interventions des enseignant·es autour de « la découverte des métiers dès la 5^e »** seront financées par le Pacte grâce à la troisième brique sur les projets ou coordination !

Précision = si les Pactes sont signés, les HSE et les IMP disparaîtront très probablement à la rentrée 2024.

Cette estimation devra être soumise au conseil pédagogique puis un appel à candidatures sera lancé auprès des enseignant.es.

Les volontaires devront exprimer leurs vœux sachant que le remplacement de courte durée est prioritaire.

Il s'engagera alors un rapport de force avec le chef d'établissement qui proposera sûrement de prendre une mission de remplacement pour obtenir une autre mission escomptée donc de faire deux unités de pacte au lieu d'une.

→ ***On s'affranchit ainsi de nouveau du cadre national pour des arrangements locaux.***

La répartition sera présentée pour information en conseil d'administration. Il n'y aura donc pas de vote, le seul lieu de décision démocratique est de nouveau court-circuité.

Chaque enseignant.e volontaire retenu.e par la.le chef.fe d'établissement devra signer une lettre de mission personnelle avant la rentrée scolaire.

Elle sera valable pour un an mais pourra connaître des ajustements en cours d'année en « fonction des besoins effectivement constatés et satisfaits ».

Un bilan devra être fait en fin d'année scolaire en conseil d'administration.

Mise en garde !

Cette contractualisation individuelle annuelle est une nouvelle fois une attaque insidieuse contre notre statut collectif et protecteur.

Elle s'inscrit bien dans l'idéologie libérale et managériale imposée de façon zélée par le Président de la République. Il s'agit de transformer chacun.e en auto-entrepreneur.se de lui-même. Les volontaires signataires du pacte vendent en fait un service supplémentaire marchandisé en signant un contrat individuel avec l'État.

Le Pacte est donc un outil de contractualisation et d'annualisation des services qui met en danger notre statut.

UNE REFORME DU COLLÈGE AU SERVICE DU PACTE

Refusons de signer le Pacte ! Notre statut n'est pas un contrat !

Exigeons un véritable rattrapage salarial sans contreparties et une reconnaissance à la hauteur de notre investissement professionnel permanent pour d'assurer un service public d'éducation national digne et ambitieux.